

**ERRATUM**

---

Veillez prendre note que l'avis public paru dans ce journal le 1<sup>er</sup> décembre 2022 relativement à l'entrée en vigueur des règlements 22-040, 22-041 et 22-042 était incomplet. La date d'adoption de ces règlements aurait dû se lire : 19 septembre 2022.

Fait à Montréal, le 6 décembre 2022

Le greffier de la Ville,  
Emmanuel Tani-Moore, avocat